https://www.valdorger.fr/inscription-liste-electorale/

Inscription liste électorale



Le vote est l'expression la plus naturelle de la citoyenneté, c'est aussi un geste responsable.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Conditions à remplir :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen vivant en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- disposer de ses droits civils.

Où s'inscrire?

- à la mairie de son domicile,
- à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- sur internet**.**

Les pièces à fournir :

- une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins d'1 an : passeport ou carte nationale d'identité,
- un justificatif de domicile,
- le formulaire d'inscription sur la liste électorale, dûment renseigné (en cas d'inscription en mairie).

Calendrier :

Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année.

Dans certains cas, il est possible de s'inscrire et de voter la même année :

- jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,

- en cas de déménagement pour raisons professionnelles,
- acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

La commune de Val d'Orger dispose de deux bureaux de vote :

Bureau n°1 : mairie de Grainville,

Bureau n°2 : école maternelle de Gaillardbois-Cressenville.

Vérifier en ligne votre inscription sur la liste électorale :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE